

URBANISME

# Candidature au patrimoine de l'Unesco: le film de l'aventure

Folle utopie il n'y a que quelques années, la candidature des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'Unesco a été déposée en décembre 2007.

C'est une aventure étonnante. Qui aurait cru il y a deux ou trois lustres que les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle soient candidates à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco? Le dossier a été déposé à Paris à la fin de l'année dernière. Et même si rien n'est encore acquis, on peut affirmer que le dossier a de bonnes chances d'être agréé par les instances supérieures de l'Unesco. A ce jour, celle-ci a inscrit à son patrimoine quelque 850 biens, culturels et naturels. Il s'agit de préserver des sites d'une valeur exceptionnelle qu'il convient de transmettre en héritage aux générations futures. Parmi eux, figurent naturellement les pyramides d'Égypte, l'Acropole d'Athènes, les temples d'Ankhor ou la ville de Bruges. A titre indicatif, la Suisse n'a longtemps compté qu'une poignée de sites, à savoir la ville de Berne, l'abbaye de Saint-Gall et l'église de Münstair.

Tout a changé en automne 2000 quand les châteaux de Bellinzone furent inscrits au patrimoine de l'Unesco. Sans vouloir nier la beauté de ces forteresses, les mauvaises langues prétendirent qu'il s'était agi d'un caprice de l'ancien conseiller fédéral Flavio Cotti!

Aux Rencontres de décembre 2003, Daniel Musy, dans une belle envolée lyrique, avait lancé l'idée d'inscrire la ville de La Chaux-de-Fonds au patrimoine de l'Unesco pour son architecture caractéristique du XIX<sup>e</sup> siècle et ses œuvres d'Art nouveau. Mais «l'affaire» de Bellinzone avait tempéré les ardeurs de l'Office fédéral de la culture, même si entre-temps le glacier d'Aletsch et le Monte San Giorgio (TI) furent inscrits comme sites naturels.



Architecture caractéristique de l'industrie horlogère.

(photo sp)

Toutefois, les choses se décaient un peu plus tard, quand l'Unesco prend conscience que les sites classés se situent pour l'essentiel dans la «vieille Europe», notamment en Italie; qu'il y a de fortes disparités historiques, géographiques, religieuses et industrielles, alors que précisément l'Unesco se veut universelle. C'est pourquoi, elle demande à chaque pays de dresser une liste indicative des sites à classer.

## SURPRISE

La Suisse a publié en décembre 2004 sa liste qui compte le Lavaux (classé en 2007); les lignes de l'Albula et Bernina du Chemin de fer rhétique (RhB); l'œuvre de Le Corbusier (avec la France); les sites lacustres (avec cinq pays alpins); et divine surprise, les villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Comme chaque pays ne peut déposer qu'une candidature par année, priorité fut donnée au Lavaux, car les Vaudois étaient très pressés, puis aux Grisons (RhB). Cela arrangeait les Montagnons, car il y avait un travail considérable

pour constituer le dossier de candidature qui devait être présentée par la Confédération (ce sont les États qui ont cette prérogative).

Jean-Daniel Jeanneret, du Service de l'urbanisme de La Chaux-de-Fonds, fut désigné comme chef du projet de candidature et réunit par la suite une petite équipe autour de lui. Il en est résulté un pavé monumental de 500 pages, respectant scrupuleusement les directives de l'Unesco, avec neuf chapitres dont notamment l'identification du lieu, la description et l'histoire, la justification, les garanties de protection et de gestion du bien, le suivi du bien, etc.

Si le choix des cités horlogères ont pu surprendre le profane, l'Unesco avait constaté que le patrimoine industriel était sousreprésenté dans ses classements. Or le cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle est tout à fait exemplaire. Même s'il ne s'agit pas du berceau de l'horlogerie, les deux villes peuvent s'enorgueillir de compter trois siècles de présence horlogère, ce qui est rare, voire exceptionnel. Or le génie du lieu a lui aussi perduré, que l'on

songe à la fameuse «Lettre à d'Alembert» de Jean-Jacques Rousseau sur les Montagnons. Ce génie fut sans doute conservé pour plusieurs raisons objectives: éloignement des centres, isolement géographique, rudesse du climat, mais aussi liberté d'entreprise et absence de corporatisme. Le résultat mérite d'être souligné, car il n'y a que très peu de villes qui aient été construites pour et par leur industrie.

Sans vouloir entrer dans les détails, l'architecture des villes horlogères se caractérise par la présence omniprésente de la lumière dans les maisons, ce qui remonte déjà à la ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle du paysan-horloger. La lumière a joué un rôle déterminant sur l'architecture. On ne résiste pas au plaisir de citer la célèbre formule de Karl Marx (qu'on ne déniche que dans une note du «Capital») qui affirme péremptoirement: «La Chaux-de-Fonds ne forme qu'une seule manufacture»!

## PERIMETRE

Exigence de l'Unesco, les candidats doivent définir le périmètre préservé, avec des zones tampons qui ne doivent pas entraver le développement industriel pour autant, comme la région du Crêt-du-Locele. Tâche facile pour les cités historiques, mais complexe dans le cas des cités des Montagnes.

Le 21 décembre 2007, à Paris, la Suisse a déposé le dossier de candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'Unesco. Désormais, il faut faire preuve de patience. Divers experts viendront juger sur pièce. La décision ne tombera pas avant l'été 2009 à Séville!

BLN